



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121217-24727-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/12
Date de réception : mercredi 19 décembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.1402

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : FOURNITURE DE PAPIER D'IMPRESSION - SIGNATURE DU MARCHE

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Helliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/12

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Reine MERGER

Nomenclature :

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FOURNITURE DE PAPIER D'IMPRESSION - SIGNATURE DU MARCHE - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Il convient de renouveler le marché de fourniture de papier pour l'imprimerie et les services municipaux.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 4 septembre 2012.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande à prix unitaires, et réparties en 6 lots:

Lot	Désignation	Montant en euros (HT)	
		Minimum	Maximum
1	Papier reprographie pour photocopieur monochrome, haut débit, (gamme B+) des Services Municipaux et papier carton gris reliure 4mm	30 000	120 000
2	Papier spécial pour photocopieur couleur haut débit pour l'Imprimerie	7 000	28 000
3	Papier offset blanc pour quadri et 4 passages Papier offset couleur	7 000	28 000

4	Papier autocopiant 80 gr A4 pré-assemblé pour copieur	1 000	4 000
5	Papier entête de lettre spécifique et papier parcheminé - gamme supérieure	1 000	4 000
6	Papier technique traceurs et copieurs de plans	1 500	6 000

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification. Il pourra ensuite faire l'objet d'une reconduction expresse de 12 mois à trois reprises.

Le pouvoir adjudicateur doit se prononcer par écrit au moins 3 mois avant la fin de la durée de la validité du marché. Si le pouvoir adjudicateur décide de reconduire le marché, le titulaire ne pourra pas refuser cette reconduction.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2012-47 EJ a été adressé le 4 septembre 2012 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié:

-J.O.U.E..... paru le 07/09/2012

-B.O.A.M.P..... paru le 07/09/2012

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation: les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au lundi 5 novembre 2012 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 4 plis.

Il convient de noter qu'une vingtaine de dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

▪prix des prestations : 90 %

▪valeur technique :10 %

Au cours de la séance du **22 novembre 2012**, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par:

- Pour le Lot n°1: L'entreprise INAPA OFFICE pour un montant de DQE de 186 066.40 € HT

- Pour le Lot n°2: L'entreprise INAPA OFFICE pour un montant de DQE de 21 116 € HT

- Pour le Lot n°3: L'entreprise INAPA OFFICE pour un montant de DQE de 36 864.40 € HT.
- Pour le Lot n°4: L'entreprise PAPYRUS pour un montant de DQE de 9 720.00 € HT
- Pour le Lot n°5: L'entreprise PAPYRUS pour un montant de DQE de 6 238.00 € HT.
- Pour le Lot n°6: L'entreprise TRACEUR DIRECT pour un montant de DQE de 4 292.40 € HT

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché ainsi que leurs reconductions éventuelles et tous les documents s'y rapportant relatif au marché de fourniture de papier pour l'imprimerie et les services municipaux avec les sociétés suivantes:

- **Pour le Lot n°1 : L'entreprise INAPA OFFICE pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT et maximum de 120 000 €HT.**
- **Pour le Lot n°2 : L'entreprise INAPA OFFICE pour un montant annuel minimum de 7 000 € HT et maximum de 28 000 €HT.**
- **Pour le Lot n°3 : L'entreprise INAPA OFFICE pour un montant annuel minimum de 7 000 € HT et maximum de 28 000 €HT.**
- **Pour le Lot n°4 : L'entreprise PAPYRUS pour un montant annuel minimum de 1 000 € HT et maximum de 4 000 €HT.**
- **Pour le Lot n°5 : L'entreprise PAPYRUS pour un montant annuel minimum de 1 000 € HT et maximum de 4 000 €HT.**
- **Pour le Lot n°6 : L'entreprise TRACEUR DIRECT pour un montant annuel minimum de 1 500 € HT et maximum de 6 000 €HT.**

2012.1402 - FOURNITURE DE PAPIER D'IMPRESSION - SIGNATURE DU MARCHE

Présents et représentés	: 54
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**